

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/04/2025

N/Réf. : GHR20036_740_PU
Gest. : MB
NOVA : 08/SFD/1972481
Corr DU: Griet LECOMPTE
Sofie VAN WAYENBERGHE

GANSHOREN. Avenue de Villegas, 8
(= partiellement en zone de protection de la Résidence Basilique
située Avenue Charles-Quint 122)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité la
façade avant et arrière, la fermeture d'une terrasse au 3e étage et la
volumétrie de la toiture, démolir et reconstruire une véranda au re-
de-chaussée et réaménager la zone de recul
Demande de BUP – DU du : 17/03/2025

Avis de la CRMS

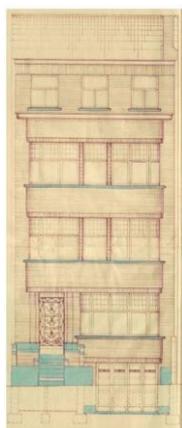
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 17/03/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 02/04/2025, concernant la demande sous rubrique.

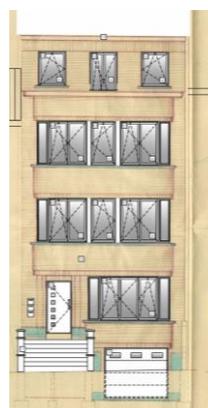


Situation existante, avec vue sur le voisin de droite.

©Google Street View 2024

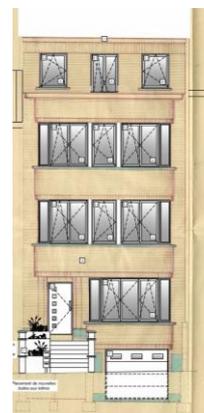


Situation de droit
(1941)



Situation de fait.

Images tirées du dossier de demande



Situation projetée



Photo des meneaux
existants en 2013.
©Google street Street
View 2013

Avis

La CRMS ne souscrit pas au remplacement de l'ensemble des menuiseries de la façade avant (châssis, porte d'entrée, porte de garage) par des modèles en PVC de pauvre qualité. Elle déplore, par ailleurs, la suppression des meneaux décoratifs au profit d'éléments en PVC. L'ensemble de ces interventions constitue un appauvrissement de cette façade soignée et porte atteinte aux vues vers et depuis l'immeuble classé.

La CRMS demande de remplacer les menuiseries par des modèles en bois de qualité s'inspirant de la situation d'origine et de restituer (ou de dégager, s'ils existent encore) les meneaux recouverts de mosaïques foncées (cf. photos Street View 2013). Des dispositifs semblables sont par ailleurs présents dans la façade de l'immeuble voisin.

La végétalisation de la zone de recul est une initiative positive. La CRMS recommande de s'inspirer davantage de la situation d'origine et de revenir à une zone plantée de part et d'autre de l'escalier (voir aussi la configuration de la zone de recul de l'immeuble voisin de droite).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTEAINE
Secrétaire


S. VANACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels